



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

BP 7
(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)
E-mail : mairie.05380@wanadoo.fr

DELIBERATION N°7

Séance du 7 mars 2014, à 18h30 en mairie

**DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES**

Nombre de Membres
Afférents au Conseil Municipal :

15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la
délibération : 14

Date convocation :
26/02/2014

Vote	
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

L'An Deux Mil quatorze et le sept mars à dix huit heure trente.
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué,
réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses
séances,

Sous la Présidence de M. BARRAL Jean-Marie, Maire

Membres présents : Jean-Marie BARRAL, Claude FABRE, Henriette COLLET, Xavier LONG, Stéphanie ROUX, Sophie GOURCEAUX, Corinne CLIVIO-LETERRIER, Gérard FAURE, Julien BRENIERE, Isabelle PALMARINI.

Membres absents excusés : Lydie RIGNON procuration à Stéphanie ROUX, Claude PIOL procuration à Claude FABRE, Robert GENSUL procuration à Jean-Marie BARRAL, Jean MAYNADIER procuration à Gérard FAURE.

Membres absents : Claude BLANCHET

Secrétaire de séance : Henriette COLLET

Objet : Motion du Conseil municipal concernant les projets biomasse de production d'énergie E.On et Innova

L'Etat dans le cadre du 4^{ème} appel d'offre de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE4), a retenu deux projets (E.on à Gardanne (reconversion d'une des 2 tranches de la centrale à charbon) et Innova à Brignoles) de production d'électricité à partir de Biomasse. Ces projets, en cours de finalisation, vont générer un appel de bois de grande envergure, équivalent à la totalité de l'actuelle récolte régionale (soit 400 000 tonnes de plaquettes forestières pour E.on et 180 000 pour Innova). Le rendement du process E.on de production à partir de biomasse est de 30%.

Pour s'approvisionner selon les critères imposés (réduction progressive de l'importation et approvisionnement régional), E.on cible prioritairement les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes. La firme mène plusieurs initiatives pour solutionner son approvisionnement, elle a démarché les Chartes Forestières de territoire via un appel à initiative en 2013 (budget de 5 à 15 000 € par projet).

Il est difficile de prévoir les effets induits par les besoins en plaquettes forestières d'E.on (et d'Innova). Seule certitude, une concurrence forte s'installe avec l'usine de Tarascon, tous deux étant sur le même produit (résineux de qualité médiocre). Il en découle déjà une forte pression sur la ressource. De grosses entreprises d'exploitation, dans le Vaucluse notamment, et ONF énergie multiplient les démarches avec des prix d'achat du bois élevés. De l'avis du CRPF, certains chantiers seraient même achetés à perte. Cette hausse des prix artificielle et temporaire perturbe les petites filières bois locales et pourrait provoquer notamment la disparition des petits exploitants à court terme.

Face à ce bouleversement, certains acteurs de la filière bois en PACA se sont déjà positionnés notamment l'ONF et la Coopérative Provence Forêt, en s'engageant sur des volumes de bois mobilisés supplémentaires (quasi exclusivement en forêt communale pour l'ONF). Les élus du CFT de PACA, réunis le 6 novembre, ont exprimé leurs craintes vis-à-vis de ces plans d'approvisionnement incompatibles avec les logiques territoriales de circuit court et réaffirmer leur volonté de garantir la pérennité des filières locales de valorisation du bois à travers l'énergie.

DELIBERATION N°7 (suite)

Afin d'anticiper des impacts sur le territoire, et tenant à marquer leur solidarité, les élus de la commune de Châteauroux-les-Alpes,

- Dénoncent dans leurs principes et dans leurs conséquences, les projets de méga-centrales qui, sous couvert d'utiliser une ressource renouvelable, contribuent au **gaspillage énergétique** et condamnent la France à importer de la biomasse ;
- Affirment que la ressource forestière, bien qu'elle soit encore supérieure à la consommation actuelle, doit être valorisée avec les meilleurs rendements ;
- Défendent la priorité à l'alimentation des **chaufferies des collectivités rurales** ou des petites unités urbaines visant à l'indépendance et à l'autonomie énergétique nationale ;
- Souhaitent que la filière forêt bois devienne un vrai sujet de débat entre les pouvoirs publics régionaux et locaux, les acteurs industriels, professionnels de la forêt et la société civile, afin **d'optimiser l'économie de la filière** (emplois, valorisation des bois dans la construction et l'ameublement, etc...), et de défendre **les enjeux environnementaux** (utilisation des énergies renouvelables, gestion durable des forêts) ;
- S'associent aux mouvements de démocratie locale et des Collectivités forestières contre de tels projets gigantesques qui représentent une menace pour le paysage, la biodiversité et la santé des populations par la pollution qu'ils engendrent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Le Maire,
J-Marie BARRAL**



Transmis au représentant de l'Etat le 13 mars 2014